

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL LOCAL DE LA LOCALITÉ DE RADISSON, TENUE À
L'ÉGLISE DES SAINTS-MARTYRS-CANADIENS, LE MARDI
14 DÉCEMBRE 2021, À 19 H 00.**

Personnes présentes :

M. Sébastien Lebrun, président
M^{me} Judy Boissonneault, conseillère
M. Aurèle Gravel, conseiller
M^{me} Suzanne Pelletier, conseillère
M^{me} Manon Provencher, conseillère

IL Y A QUORUM

M^{me} Annie Juteau, officière municipale adjointe et assistante-trésorière par intérim, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Assistent également à la séance, M. Hugo Bondu, directeur du Service des incendies, et M. Richard Caron, contremaître aux Travaux publics.

Assistent à la séance par voie téléphonique, Me Olivier Trudel, avocat, Fédération québécoise des municipalités.

À 19 h 03, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

2021-SE-1

MOT DE BIENVENUE — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil dans les délais légaux.

R2021-SE-132

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON
PROVENCHER, D'UNEMENT APPUYÉ PAR DU CONSEILLER
AURÈLE GRAVEL, IL EST RÉSOLU :**

D'ADOPTER l'ordre du jour comme déposé :

- 1. Mot de bienvenue et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du *Règlement no 83 concernant l'imposition d'une taxe foncière générale à divers taux, des taxes spéciales, des compensations et des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2022***
- 3. Période de questions**
- 4. Levée de la séance**

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2021-SE-2

**Adoption du Règlement no 83 concernant l'imposition d'une
taxe foncière générale à divers taux, des taxes spéciales, des
compensations et des tarifications pour la fourniture de
services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2022**

R2021-SE-133

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER AURÈLE GRAVEL,
D'UNEMENT APPUYÉ PAR DE LA CONSEILLÈRE JUDY
BOISSONNEAULT, IL EST RÉSOLU :**

D'adopter et de recommander au Gouvernement d'Eeyou Istchee Baie-James d'adopter le *Règlement no 83 concernant l'imposition*

d'une taxe foncière générale à divers taux, des taxes spéciales, des compensations et des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2022 le tout selon la forme et la teneur du règlement joint en annexe de la présente résolution.

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2021-SE-11

PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-SE-12

LEVÉE DE LA SÉANCE

R2021-SE-134

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE JUDY BOISSONNEAULT, DUMENT APPUYÉ PAR DE LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 19 h 05.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

Sébastien Lebrun, président

Annie Juteau, officière municipale adjointe